



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socio-culturelle de la commune de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Jean-Pierre GALEYRAND, Patrick BORNET, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs/Tarentaine), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Alain VERGNE (Beaulieu) à Pascal LORENZO (Lanobre), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret), Bertrand FORESTIER (Sauvat) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac)

Secrétaire de séance : Catherine BARRIER

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 31

Date de la convocation : 08 avril 2021

20210415002DE

INTEGRATION DU PERIMETRE DE CANDIDATURE DEPARTEMENTALE SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'HABITAT

Le SPPEH (Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat) est un service public visant à mettre en œuvre une porte d'entrée commune à tous les ménages sur les questions d'énergie et d'habitat, il possède trois missions principales :

- L'accompagnement des ménages et des petits locaux tertiaires (- 1000m²) souhaitant diminuer leur consommation énergétique,
- L'assistance des propriétaires et des locataires dans la réalisation des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement
- La fourniture d'informations et de conseils personnalisés.

L'objectif de fond de ce service concerne la réduction de la consommation énergétique et des gaz à effet de serre, ainsi qu'une réduction de la facture énergétique et des passoires thermiques. Il ne se substitue pas aux OPAH déjà présentes sur les territoires mais vient en complément afin de toucher les publics non éligibles aux aides de l'ANAH : (ma prim rénov, isolation à 1€...). Une partie de cette mission était assurée par les Espaces Infos Energie (géré par SOLIHA) jusqu'au 31 décembre 2020. Depuis le 1^{er} janvier 2021 les Espaces Infos Energies n'existent plus.

Le Conseil Départemental du Cantal souhaite se positionner en tant que chef de file pour assurer le portage du SPPEH à l'échelle des 9 EPCI. L'organisation du service par le CD15, par le biais d'une réponse à un Appel à Manifestation d'Intérêt, permettrait de bénéficier de financements nationaux ou régionaux. Une contribution financière serait demandée aux territoires, sur la base du nombre d'habitants. Cette contribution serait estimée entre 0.5€ à 1€ par habitant et par an selon le niveau de service souhaité.

La mise en œuvre du SPPEH est programmée pour la fin du 3^{ème} trimestre 2021. Dans l'attente il est proposé par le CD15 de confier à SOLIHA, par le biais d'une convention d'objectifs, la poursuite de l'animation de l'Espace Info Energie jusqu'à la mise en œuvre du SPPEH.

Le Conseil Départemental du Cantal envisage pour le moment 3 niveaux de service potentiels :

- Service de base : renseignements téléphoniques et premier niveau de conseil (éligibilité aux dispositifs, renvois vers les bons interlocuteurs...)

SPPEH + service de base avec réalisation d'audit énergétique et conseils personnalisés



- Ambition : niveau de service qualitatif avec assistance au montage de dossiers, recherches de professionnels et maîtres d'œuvre, possibilité de création d'une agence locale de l'énergie et de l'habitat

Les EPCI du département ont la possibilité de choisir le niveau de service qu'elles souhaitent, sachant qu'il est préférable d'avoir une harmonie territoriale afin d'éviter les concurrences entre territoires. Le Conseil départemental du Cantal va organiser dans le courant du mois de mai un comité de pilotage pour présenter de façon définitive les scénarios de mise en œuvre du SPPEH ainsi que les financements et moyens humains/techniques à mobiliser.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la candidature du Conseil départemental du Cantal pour porter le SPPEH.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 15 avril 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MISONNEUVE

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 21/04/2021

Affichée ou publiée le 1/04/2021

Document certifié conforme

Le Président Marc MISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/04/2021 015-241501055-20210415-20210415002DE-DE